



L'ASSURANCE CONSTRUCTION



LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE CONDORCET
89 RUE CONDORCET
33000 BORDEAUX

PUBLIC CONCERNÉ

Courtiers et agents d'assurances cherchant à approfondir leurs connaissances ou à les remettre à niveau dans le domaine de l'assurance construction
Chargés de clientèle particuliers, professionnels et entreprises
Consultants indépendants en assurances

PRÉ-REQUIS

Maîtrise des principes de base de l'assurance des dommages aux biens et des responsabilités

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Cette formation peut être mise en place intra-entreprise
D'autres dates peuvent être mises en place sous réserve d'un effectif minimal de 5 stagiaires

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaître le cadre juridique de l'assurance construction
Maîtriser les mécanismes de l'assurance de Responsabilité Civile Décennale, de l'assurance Tous Risques Chantier et de la Dommages à l'Ouvrage
Savoir étudier un dossier de souscription d'assurance construction

CONTENU DE LA FORMATION

Le cadre réglementaire – les obligations légales
La notion d'ouvrage entrant dans le cadre de l'obligation d'assurances
Les EPERS
Les différents contrats d'assurances construction (Tous Risques Chantier – Responsabilité Civile Décennale – Dommages à l'Ouvrage)
Exemple – Etude de cas
Les sinistres – Introduction à la convention CRAC

CONDITIONS DE FORMATION

Formation inter entreprises
Nombre de stagiaires : de 5 à 10
Remise aux stagiaires d'un livret de formation
Alternance d'apports théoriques et de mise en situation pratiques et de travail en groupe

Accompagnement des stagiaires

PROFIL DES INTERVENANTS

Olivier DESTRIAU : Courtier en assurance.
Titulaire du Master de l'Ecole Nationale d'Assurances, M. Destriau pratique l'assurance IARD à différents niveaux de responsabilité depuis plus de 20 ans. Il a créé des référentiels de gestion des risques des entreprises, élaboré le manuel des méthodes des filiales étrangères de Gras Savoye et rédigé plusieurs intercalaires d'assurances de Dommages aux Biens et de Responsabilité Civile. Il forme des collaborateurs de sociétés du secteur depuis 2006 dans les domaines de l'assurance IARD des entreprises.

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Cécile SERGEANT
Conseillère en Formation
cecile.sergeant@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 72 71 83 94

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.GRETA-CFA-AQUITAINE.FR